

## Autorisations Environnement Administration communale de Saeul



Les autorisations ci-dessous ont été accordées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et peuvent être consultées pendant trois mois aux heures d'ouverture du bureau de la population.

Date	Date d'échéance consultation	Demandeur	Sujet	Numéro Dossier	Localisation
13/08/2024	13/11/2024	Distribution d'Eau des Ardennes	Installation d'une clôture rigide pour protéger la zone de protection immédiate du captage "Wäschbur" sur le territoire de la commune de Beckerich	2024-000310	Commune de Beckerich
13/08/2024	13/11/2024	Administration de la nature et des forêts - Arrondissement CENTRE-OUEST	Construction et restauration de murs en pierres sèches sur les territoires des communes de Beckerich et de Saeul	2024-000326	Communes de Beckerich et de Saeul
27/08/2024	27/11/2024	Feierklaepper a.s.b.l. Monsieur Laurent Gengler	Organisation du « Summerfest » du 28 au 29 septembre 2024 sur le territoire de la commune de Saeul	2024-000978	Commune de Saeul
03/09/2024	03/12/2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Département des travaux publics	L'abattage d'un tilleul (n°849) sur la N12 à Saeul	2024-001039	Commune de Saeul
04/09/2024	04/12/2024	Biker.lu Monsieur Fränz Schneider	Organisation d'une randonnée VTT en date du 29 septembre 2024 sur les territoires des communes de Beckerich, de Saeul, de Helperknapp, d'Habscht, de Kehlen, de Kopstal, de Lorentzweiler, de Garnich, de Mamer, de Koerich, de Mersch, de Steinfort, de Steinsel, de Kaerjeng, de Dippach, de Luxembourg, de Bertrange et de Strassen	2024-000903	Commune de Saeul
06/09/2024	06/12/2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Département des travaux publics	L'abattage d'un <i>aesculus hippocastanum</i> (n°823) sur la N12 entre Saeul et Tuntange	2024-001042	Commune de Saeul

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif contre les décisions mentionnées ci-dessus endéans un délai de trois (3) mois à compter de la notification des décisions par voie de requête signée d'un avocat à la cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux